



NOS SORTIES



**Saison
2026**

Profitez d'une pause ressourçante en notre compagnie

Informations & Inscriptions

severinemonddiavoyages@gmail.com



 Tél. : 02 32 26 18 46 / 06 12 22 53 88



ZA de Gadencourt 27120 GADENCOURT





Chères clientes, Chers clients,

L'équipe Monddia Voyages est heureuse de vous dévoiler sa toute nouvelle brochure pour la saison 2026.

Nous espérons que nos suggestions d'escapades sauront éveiller votre curiosité et vous inspirer pour vos prochaines aventures.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous accompagner dans l'organisation de vos sorties.

Ne tardez pas à vous inscrire, les places sont limitées !

En vous souhaitant de magnifiques voyages tout au long de l'année 2026 !



“Le véritable voyage de découverte ne consiste pas à chercher de nouveaux paysages, mais à avoir de nouveaux yeux.”

Marcel Proust

CONTACTEZ-NOUS



02.32.26.18.46



www.monddia-voyages.com



<https://www.facebook.com/MonddiaVoyages/>



monddiavoyages@orange.fr / severinemonddiavoyages@gmail.com

DIMANCHE 11 JANVIER 2026

Nouvelle Date !



SHEN YUN

ZÉNITH DE ROUEN 20H

CATÉGORIE 1

138 €

La Beauté des Êtres Divins qui Dansent...

**Le gong résonne, le rideau se lève et des fées émergent
d'une mer de nuages ondoyants.**

**Des cavaliers mongols traversent d'immenses prairies,
aussi vastes que le ciel.**

**Les dynasties se font et se défont, tandis que d'anciennes légendes d'amour, de
courage et de sagesse se déploient sous vos yeux.**

**Ce spectacle ne se contente pas seulement de vous faire vivre
la splendeur de l'ancienne culture chinoise...**

Il vous offre un aperçu du divin.

Ce prix comprend :

- Le transport en autocar
- 1 billet place assise en cat. 1,
séance de 20h00

Ce prix ne comprend pas :

- Les dépenses d'ordre personnel
- Tout ce qui n'est pas mentionné
dans "Ce prix comprend"

Sous réserve d'une participation minimum de 30 personnes

Date limite d'inscription 19/12/2025

sous réserve de disponibilité au moment de l'inscription



GENÉRATION CÉLINE

T'aimer encore

L'hommage aux plus grandes chansons de Céline Dion par les plus belles voix de la scène française

Vivez une expérience immersive et émotionnelle unique en son genre, à travers les chansons intemporelles de CÉLINE qui vous sont présentées par de jeunes artistes aux voix uniques dans un spectacle à couper le souffle !

Laissez-vous emporter par la magie de ses succès inoubliables et découvrez l'héritage musical incomparable de cette légende vivante.

Deux heures de pur bonheur et de communion pour tous les fans de CÉLINE et de ses chansons mythiques...

**JEUDI 05 FÉVRIER
2026**

**122 € /
PERSONNE**

ZÉNITH DE ROUEN

Ce prix comprend :

- Le transport en autocar
- Le spectacle "Génération Céline" en catégorie OR, séance de 20h00

Ce prix ne comprend pas :

- Les dépenses d'ordre personnel
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans "Ce prix comprend"

Sous réserve d'une participation minimum de 30 personnes

Date limite d'inscription : 15/ 12 / 2025

Escapade Parisienne

Mardi 17 mars 2026

150 €

/ Personne

Ce prix comprend

- Le Transport en car de tourisme
- Le déjeuner au restaurant Mme Brasserie (kir, vin, eau filtrée et café compris)
- La Visite libre du 1er étage de la Tour Eiffel
- La croisière commentée sur la Seine

Ce prix ne comprend pas

- Les dépenses d'ordre personnel
- Toutes les autres prestations non mentionnées au programme



Envie d'une expérience culinaire au coeur de Paris ?

Cette sortie est faite pour vous !

Après un déjeuner au 1er étage de la Tour Eiffel avec une vue imprenable sur la Seine et Paris, vous pourrez vous balader librement sur ce même étage avant de rejoindre les bateaux mouches pour une croisière commentée sur la Seine

Sous réserve d'une participation minimum de 30 personnes

Date limite d'inscription : 15/01/2026

UNE JOURNÉE À ALBERT

JEUDI 2 AVRIL 2026



Départ de notre dépôt de bonne heure et de bonne humeur en direction d'Albert.

Votre journée débutera par la visite libre du **musée de l'épopée et de l'industrie aéronautique**. Cette collection privée a récemment été ouverte au public pour retracer l'épopée de l'aéronautique à Albert.

Sur un parc de 2 hectares avec 4 000m² de bâtiments couverts, partez à la découverte des espaces d'exposition dédiés aux entreprises qui ont façonné la renommée de la ville. Au total, le musée créé par Marc Bétrancourt regroupe une cinquantaine d'avions de 1944 à 1970, ainsi qu'une variété d'autres matériels historiques tels que des hélicoptères, des planeurs, des camions de pompiers et des voitures d'époque.

Vous poursuivrez votre journée avec un déjeuner dans un restaurant local.

En début d'après midi, vous vous rendrez au **Musée Somme 1916 où vous visiterez librement le musée qui vous plongera** au cœur de l'histoire de la Première Guerre Mondiale dans un abri anti-aérien de la Seconde Guerre Mondiale. Vous revivrez l'histoire poignante de la bataille de la Somme de 1916 et plongerez au cœur des objets qui ont marqué cette période cruciale de l'histoire. Vous découvrirez, au travers de scènes reconstituées, la vie des soldats dans les tranchées lors de l'offensive du 1er juillet 1916.

Enfin, vous terminerez votre journée par une visite de la **Biscuiterie du coquelicot** où vous seront présentés des produits fait maison. Une petite dégustation est prévue avant de reprendre la route vers notre dépôt.

Ce prix comprend :

- Le transport en autocar de tourisme
- Les entrées et visites guidées mentionnées au programme
- Le déjeuner au restaurant (kir, 1 bouteille de vin blanc et rouge pour 5, eau et café compris)

Ce prix ne comprend pas :

- Les dépenses d'ordre personnel
- Les extras hors menu et supplément boisson
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans "ce prix comprend"

102€



Sous réserve d'une participation minimum de 30 personnes

Date limite d'inscription : 27/02/2026

UNE ESCAPADE HAUTE EN COULEURS

Histoire, architecture, terroir et plaisir.

Avec ce programme, nous vous proposons une déambulation à travers les continents et leurs plantes exotiques, un panorama exceptionnel sur la baie de Seine, un voyage dans le temps et un retour à la nature. Partez à la rencontre d'hommes et de femmes passionnés qui sauront vous faire apprécier les multiples richesses de notre territoire.

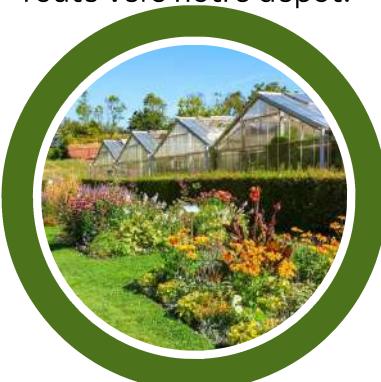
Départ de notre dépôt de bonne heure et de bonne humeur en direction du Havre.

Vous commencerez votre journée par une visite guidée des **jardins suspendus** avec accès aux serres de collection. Situés dans un ancien fort dont les bastions offrent une vue exceptionnelle sur la mer, le port et la ville basse. Les serres de collection regorgent de trésors : plantes parfumées ou aromatiques, végétaux de tous les pays, orchidées, bégonias...

Vous poursuivrez votre journée avec un déjeuner dans un restaurant local.

En début d'après midi, vous partirez à la découverte du **centre historique Montivilliers** où un guide vous accompagnera pour découvrir l'histoire mouvementée de la ville et de ses habitants, les bien nommés "maqueux d'o'eilles".

Puis vous terminerez votre journée par une visite d'une cidrerie avant de reprendre la route vers notre dépôt.



Ce prix comprend :

- Le transport en autocar de tourisme
- Les entrées et visites guidées mentionnées au programme
- Le déjeuner au restaurant (1/4 de vin ou vittel ou cidre ou bière pression et café compris)

Ce prix ne comprend pas :

- Les dépenses d'ordre personnel
- Les extras hors menu et supplément boisson
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans "ce prix comprend"

117 €

Sous réserve d'une participation
minimum de 30 personnes
Date limite d'inscription : 19 / 03 / 2026

**Mardi 5 mai
2026**

Malte



Du Mercredi 20 au Mercredi 27 mai 2026



1er jour : Gadencourt - Paris / Malte

Rendez-vous des participants à Gadencourt où vous prendrez la direction de l'aéroport pour procéder aux formalités d'enregistrement. Embarquement et envol à destination de Malte. Arrivée et accueil par votre représentant local. Installation à l'hôtel région de Qawra. Dîner et nuit à l'hôtel.

2ème jour : La Valette

Après votre petit déjeuner, vous partirez pour la visite guidée de la ville de **La Valette**. La fondation de la capitale de l'île remonte à 1566 sur décision du grand maître de l'Ordre, le français Jean de la Valette. Au cours de cette journée, vous verrez les jardins d'Upper Barracca, le nouveau musée de l'art Muza et la Cathédrale Saint Jean du XVI^e siècle, ancienne église conventuelle de l'Ordre, un chef d'œuvre de l'art baroque avec de remarquables pierres tombales et marqueterie. Déjeuner au restaurant avant d'assister au "Malta Experience" : court métrage retracant l'histoire de l'île jusqu'à nos jours. Retour à l'hôtel pour le dîner et la nuit.

3ème jour : Mdina / Rabat / Mosta

Une fois le petit déjeuner pris, vous prendrez la direction du cœur de l'île pour arriver à **Mdina**. Vous visitez la "Cité du silence", qui est l'un des ensembles architecturaux les plus impressionnantes de l'île. L'ancienne capitale est perchée sur un piton rocheux qui enserre dans ses remparts, un dédale de rues étroites bordées de belles demeures, d'églises baroques, de couvents et de palais. Continuation vers **Rabat** et visite du musée Wignacourt, édifice baroque. Vous poursuivrez ensuite votre route vers le centre d'artisanat de Ta' Qali où vous aurez l'opportunité d'apprécier le travail à la main de plusieurs artisans (dentelle, tissage, verre soufflé et filigrane d'argent).

Vous rencontrerez également des potiers aux "Bristow Potteries" qui vous dévoileront leurs secrets.

Après votre déjeuner au restaurant, vous visitez l'église de **Mosta**, dominée par l'énorme coupole de l'église néoclassique Sainte-Marie (3^e plus grosse coupole du monde par sa taille). Vous finirez votre journée par la visite des jardins botaniques de San Anton avant le retour à l'hôtel pour le dîner et la nuit.

4ème jour : Palazzo Parisio / La Grotte Bleue / Temples Préhistoriques

Après votre petit déjeuner, vous partirez visiter le **Palazzo Parisio** construit au XVIII^e siècle, attachante demeure familiale, située au cœur du village pittoresque de Naxxar. Un temps libre sur place vous permettra de vous balader dans les splendides jardins, dans la chapelle familiale ou encore dans la vaste salle de bal. Vous partirez ensuite faire une courte promenade dans l'une des vieilles rues de Naxxar avant de vous rendre à la **Grotte Bleue** où, si le temps le permet, les pêcheurs vous feront admirer le reflet de la lumière des fonds marins. Après un déjeuner au restaurant, vous partirez à la découverte des **Temples Préhistoriques** avec le complexe mégalithique de Tarxien, la grotte de Ghar Dalam ainsi que les Temples d'Hagar Qim. Vous rentrerez ensuite à l'hôtel pour le dîner et la nuit.

5ème jour : Journée libre

Durant cette journée, vous pourrez profiter librement des équipements de l'hôtel mis à votre disposition ou des accès aux piscines. Petit déjeuner, déjeuner et dîner à l'hôtel. Si vous décidiez de déjeuner à l'extérieur de l'hôtel, celui-ci serait à votre charge.



Date limite d'inscription : **1er mars 2026**
sous réserve d'une participation minimum de 30 personnes



6ème jour : Le Sud de l'île, Trois Cités, Croisière Tour des Ports

Après votre petit déjeuner, vous partirez vers les Falaises de Dingli puis vers le village de Siggiewi où vous visitez un musée sur la pierre locale "The Limestone Heritage" vous permettant de faire un voyage fascinant à travers l'histoire de l'extraction et du travail de la pierre calcaire dans les îles maltaises. Vous poursuivrez votre chemin vers Marsaxlokk, un petit village des pêcheurs. C'est dans cette localité que vous pourrez photographier les "luzzu", ces barques de pêcheurs peintes en couleurs vives et portant sur leur proue l'oeil d'Osiris. Après un déjeuner au restaurant, vous partirez à bord d'un bateau de plaisance pour la croisière "Le Tour des Ports" où vous pourrez contempler l'impressionnante architecture défensive des Chevaliers de Saint Jean et admirer les criques du port de Marsamxett et le Grand Port, considéré comme l'une des plus belles rades d'Europe. Retour à l'hôtel pour le dîner et la nuit.

7ème jour : Ile de Gozo

Une fois le petit déjeuner pris, vous embarquerez à Cirkewwa, à l'extrême ouest de l'île, pour une traversée de 25 minutes en ferry et débarquerez à Mgarr, le port principal de l'**île de Gozo**. Vous aurez ainsi l'occasion de voir au large Comino, une autre île de l'archipel maltais où vivent seulement une trentaine de personnes. Dès votre arrivée à Gozo, cap sur Dwejra Bay, un site naturel impressionnant qui regroupe le Fungus Rock, un énorme rocher cylindrique isolé à l'entrée de la baie, une mer intérieure qui communique avec le large par une ouverture naturelle.

Après votre déjeuner vous vous rendrez à Rabat pour une visite de sa citadelle. Vous partirez ensuite visiter les temples mégalithiques de Ggantija vous ferez un arrêt à Xlendi, station balnéaire pleine de charme. Vous retourerez ensuite à l'hôtel pour le dîner et la nuit.

8ème jour : Malte / Paris - Gadencourt



Après votre petit déjeuner, vous disposerez encore de temps libre pour profiter de vos dernières heures sur l'île.

Déjeuner à l'hôtel (selon horaire de vol) avant de prendre le chemin de l'aéroport pour procéder aux formalités d'enregistrement et à l'embarquement sur votre vol en direction de Paris. Après avoir récupérer vos bagages, vous partirez en direction de la Normandie pour la fin de votre voyage en notre compagnie.

Le Prix comprend :

- Les transferts aéroport en autocar
- Les transports aériens et les taxes associées
- L'assistance d'un guide francophone durant le circuit
- Les transports intérieurs en autocar de grand tourisme
- L'hébergement en chambre double en hôtel 4****
- La pension complète du dîner du J1 au petit déjeuner du J8 (voir déjeuner du J8 selon horaires de vol)
- Boissons incluses aux déjeuners pris à l'extérieur (1/4 vin + 1/2 eau et café)
- Les visites et excursions mentionnées au programme
- Les taxes locales de séjours

1 695 €

par personne

Le Prix ne comprend pas :

- Le supplément en chambre individuelle : + 300 € / personne (nombre limité)
- L'assurance multirisque : + 80 € / personne
- Les déjeuners du J1 et du J8 (pour J8 si les horaires de vol ne permettent pas de le prendre à l'hôtel avant le départ)
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans "Ce prix comprend"
- Les dépenses d'ordre personnel

*Carte Nationale d'Identité ou Passeport en cours de validité obligatoire
Carte Européenne d'assurance maladie conseillée*





Prix par personne : 140 €

Date : Mardi 2 Juin 2026

ENTRE HISTOIRE ET TERROIR AU CŒUR DES MARAIS

Départ de bonne heure et de bonne humeur en direction de la Basse Normandie...

Vous débuterez votre journée en découvrant la fabrication des emblématiques **Caramels d'Isigny**. Observez en direct la confection à travers une galerie vitrée surplombant les ateliers. Votre guide vous explique toutes les étapes de fabrication, du mélange des matières premières jusqu'au bonbon emballé. A la fin de la visite, vous dégusterez les caramels et repartirez avec un sachet !



Caramel d'Isigny

Vous aurez ensuite rendez-vous sur l'embarcadère de la Taute à partir duquel l'équipage des **Bateliers des Marais du Cotentin** vous emmènera en immersion dans l'univers des marais, à la découverte de la faune exceptionnelle de ce milieu préservé. Ces passionnés vous conteront au gré des flots, l'histoire et les activités des lieux traversés, sans oublier celle des parachutistes tombés dans les marais en juin 1944.



Normandy Victory Museum

Le temps d'une escale à la Maison Eclusière des Ormes, vous dégusterez une planche 100% terroir local, de l'apéritif au dessert !

Vous plongerez ensuite au cœur du **Normandy Victory Museum** : Accompagné d'un guide passionné, vous découvrirez ce que fut la vie des civils normands et soldats pendant la Seconde Guerre mondiale, à travers un parcours muséographique très riche, composé d'environ 15 000 objets authentiques et d'une vingtaine de scènes réalisistes et sonorisées.



Brasserie de Sainte Mère Eglise

L'enfer des haies, épisode douloureux et méconnu de la bataille de Normandie durant l'été 1944, est particulièrement développé.

Pour finir la journée, vous partirez à la découverte des outils et techniques de production de la fameuse bière artisanale de Sainte-Mère-Eglise. Après une visite d'environ 40 minutes, votre guide vous proposera une dégustation dans l'espace pub rétro de la brasserie, "Le Simone".

Retour vers votre région pour une arrivée dans la soirée.

Ce prix comprend :

- Le transport en autocar de tourisme
- Les entrées et visites guidées mentionnées au programme
- Le déjeuner, sous forme de planche (apéritif et café compris)

Ce prix ne comprend pas:

- Les dépenses d'ordre personnel
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans "ce prix comprend"

PLACES LIMITÉES ET SOUS RÉSERVE D'UNE PARTICIPATION

MINIMUM DE 30 PERSONNES, TOUT PUBLIC

INSCRIPTION AVANT LE 27/04/2026

CIRCUIT GRAND TOUR DE CORSE



1.750 €
Par
personne

Du lundi 8 au mercredi 17 Juin 2026 10 jours / 9 nuits

LUNDI 08 JUIN 2026 :

Départ de Gadencourt en direction de Toulon ou Marseille . Petit déjeuner et déjeuner libre en cours de route. Arrivée en fin de journée pour l'embarquement à bord du ferry et installation en cabines. Dîner et nuit à bord (selon l'horaire de départ, le dîner sera pris dans un restaurant près du port).

MARDI 09 JUIN 2026 :

Arrivée en Corse. Visite de **BASTIA**. Départ ensuite pour le **CAP CORSE**, péninsule montagneuse aux paysages particuliers, contournée par une route en corniche. Déjeuner à ALBO. Direction vers le pittoresque village de NONZA puis PATRIMONIO et **ST FLORENT**. Continuation par le Désert des Agriates jusqu'à L'ILE ROUSSE et installation à l'hôtel ; dîner et nuit.

MERCREDI 10 JUIN 2026 :

Petit déjeuner. Excursion dans la région de **Balagne** et découverte des vieux villages : CORBARA, AREGNO et SANT'ANTONINO... Continuation jusqu'à **CALVI** et déjeuner. Visite de la ville dans laquelle serait né Christophe Colomb, temps libre dans les ruelles pavées... Retour vers l'ILE ROUSSE avec arrêt dans une cave pour une dégustation de vins. Dîner et nuit à l'hôtel.

JEUDI 11 JUIN 2026 :

Petit déjeuner. Excursion dans la partie la plus spectaculaire de Corse : la Scala di Santa Regina, la forêt de Valdo'Niello et le Col de Vergio. Puis la forêt d'Aitone aux pins majestueux et les magnifiques Gorges de la Spelunca avant d'arriver à **PORTO** : Visite des célèbres **Calanques de Piana**, chaos de roches sculptées par les vents marins d'où émergent des formes étranges... Déjeuner à PORTO. Retour dans l'après-midi en passant par GALERIA et la Vallée du Fango. Dîner et nuit à l'hôtel.

VENDREDI 12 JUIN 2026 :

Petit déjeuner. Départ vers PONTE LECCIA dans la vallée du GOLO et **CORTE**, l'ancienne capitale, siège de l'Université de Corse et visite de la ville dominée par une imposante citadelle construite en nid d'aigle (accès en Petit Train). Déjeuner au restaurant dans la **vallée de la Restonica** . Retour en fin de journée à l'hôtel ; dîner et nuit. Soirée « Chants et Guitares ».

SAMEDI 13 JUIN 2026 :

Petit déjeuner. Départ en direction de l' **ALERIA**, ancienne colonie romaine dont on peut voir quelques ruines, et continuation en direction du sud en traversant la vaste plaine orientale , principale région agricole de l'île jusqu'à SOLENZARA. Route ensuite en direction du **Col de Bavella** et son paysage grandiose. Déjeuner au Col de Bavella. Continuation par les villages de ZONZA et LEVIE jusqu'à **PROPRIANO**. Installation à l'hôtel ; dîner et nuit.

DIMANCHE 14 JUIN 2026 :

Petit déjeuner. Excursion le matin à Filitosa, site préhistorique attestant une présence humaine en Corse vieille de plus de 6 000 ans : statues menhirs, Castelli (habitations constituées d'empilements de roches), témoignent de cette présence. Transfert ensuite à TIZZANO dans les environs de SARTÈNE pour un déjeuner de spécialités dans une ferme auberge. Après-midi, visite de SARTÈNE, ville médiévale aux ruelles étroites, bordées de hautes maisons de granit, typiques du sud de l'île. Retour en fin de journée à l'hôtel puis départ en soirée pour une balade en mer au coucher du soleil, avec casse-croûte convivial à bord (selon conditions météo). Nuit à l'hôtel.

LUNDI 15 JUIN 2026 :

Petit déjeuner. Excursion à **BONIFACIO**, la ville la plus curieuse de Corse, bâtie au sommet de hautes falaises de calcaire dominant une marina en forme de mini fjord. Embardgement pour une mini croisière à la découverte des grottes marines et des falaises vues de la mer. Visite ensuite de la vieille ville (accès en Petit Train) : balade dans les ruelles qui débouchent sur les falaises, face à la Sardaigne voisine. Déjeuner au restaurant. Retour en fin de journée ; dîner et nuit.

MARDI 16 JUIN 2026 :

Petit déjeuner. Départ pour **AJACCIO** et visite de la « ville impériale » : les places ornées de statues de l'Empereur, la vieille ville aux ruelles obscures où se trouvent la Maison Natale de Napoléon et la Cathédrale où il fut baptisé, le marché aux accents typiques, le port Tino Rossi enfin, célébrant l'autre gloire ajaccienne... Déjeuner en ville puis temps libre dans l'après-midi pour les visites personnelles. Embardgement vers 19h00 à bord du ferry en partance pour le continent. Installation en cabines puis départ. Dîner et nuit à bord (en cas de départ tardif, le dîner sera pris au restaurant avant l'embarquement).

MERCREDI 17 JUIN 2026 :

Petit déjeuner à bord avant l'arrivée vers 07h00 et débarquement. Retour vers Gadencourt pour une arrivée en fin de journée. Déjeuner libre en cours de route.



Carte d'identité ou passeport en cours de validité obligatoire

Ce prix comprend :

- Le transport Grand Tourisme
- La traversée en Ferry aller/retour en couchettes
- La pension complète du dîner le Jour 1 au petit déjeuner le jour 10
- Les boissons incluses pendant les repas (vin, eau, café au déjeuner)
- Les visites guidées et entrées sur les sites

Ce prix ne comprend pas :

- Les dépenses d'ordre personnel
- L'assurance multirisques : + 60 € par personne
- Le supplément chambre individuelle : + 400 €
- Les excursions optionnelles
- Les repas et boissons non mentionnés



Date limite d'inscription : **1er avril 2026**
sous réserve d'une participation minimum de 30 personnes

SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 JUIN 2026



Elu plus beau parc animalier d'Europe, vous ouvre les portes d'un univers exceptionnel où nature, culture et émerveillement se rencontrent.

Vivez un véritable voyage autour du monde le temps d'un week-end : de l'Asie à l'Afrique, en passant par l'Océanie, partez à la découverte d'environnements exotiques où la biodiversité est reine.

Sur plus de 70 hectares, le parc abrite plus de 7 000 animaux représentant 700 espèces. Vous explorerez les cinq continents, au cœur de jardins somptueux et de créations architecturales authentiques, et ferez la rencontre d'animaux fascinants tels que le tigre blanc royal, le dragon de Komodo, l'ours blanc ou encore le panda géant, parmi tant d'autres.

Votre voyage sera aussi culturel : contemplez le temple bouddhiste et la Maison des Saveurs édifiés par des artisans venus de Shanghai, admirez l'Izba réalisée avec le savoir-faire d'ouvriers slaves, laissez-vous impressionner par les temples du Royaume de Ganesha ou la maison des orangs-outans, conçus par des artistes indonésiens et thaïlandais.

À Pairi Daiza, chaque pas est une découverte, chaque rencontre un émerveillement. Pour découvrir le Parc, nous vous offrons une paranthèse enchantée en montant à bord de véritables locomotives à vapeur. Confortablement installé dans des wagons ouverts*, vous partirez pour une balade inoubliable de 2 km à travers plusieurs mondes de Pairi Daiza, sur des rails de voies étroites de 60 cm. L'activité idéale pour admirer chaque détail du paysage.

Samedi 13 Juin 2026 :

Vous partirez de bonne heure et de bonne humeur en direction de la Belgique où vous découvrirez librement le parc. Départ en direction de l'hôtel (après coupure obligatoire de 9h pour votre conducteur) pour l'installation, le dîner et la nuit.

Dimanche 14 juin 2026 :

Après votre petit déjeuner à l'hôtel, vous continuerez votre découverte libre du parc avant un départ en fin d'après midi pour un retour en fin de journée dans votre région

*L'ouverture des réservations pour le train n'étant pas possible au moment de l'élaboration du programme, nous vous communiquerons le jour et l'horaire ultérieurement



Ce prix comprend :

- Le transport en autocar
- Les entrées au Parc pour les 2 jours avec balade en train à vapeur
- 1 nuit à l'hôtel, en demi-pension (dîner sous forme de buffet chaud à volonté avec une boisson au choix (verre de vin, de bière ou soft) et PDJ), base chambre double

Ce prix ne comprend pas :

- Le supplément chambre individuelle : + 60 € / pers. (nombre limité)
- Les dépenses d'ordre personnel
- L'assurance annulation : +60 € / personne
- Les déjeuners des J1 et J2, le dîner du J2
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans "Ce prix comprend"

PLACES LIMITÉES ET SOUS RÉSERVE D'UNE PARTICIPATION MINIMUM DE 30 PERSONNES - TOUT PUBLIC

INSCRIPTION AVANT LE 30/04/2026

Jeudi 23 Juillet 2026



HOULGATE

Journée libre



Située en Normandie, entre Cabourg et Villers-sur-Mer, Houlgate est une station balnéaire conviviale et familiale à dimension humaine où règnent charme et tranquillité.

Sa particularité, elle la tire de son histoire mais également de son patrimoine balnéaire. Il rayonne encore aujourd'hui avec ses 300 villas préservées, l'ancien Grand Hôtel de Houlgate et son casino.

Ce prix comprend :

- Le transport en autocar

Ce prix ne comprend pas :

- Les dépenses d'ordre personnel
- Toute prestation non mentionnée



* prix par personne

Sous réserve d'une participation minimum de 30 personnes

Date limite d'inscription 09/07/2026

→ cet été, partez OUISTREHAM



Ouistreham Riva-Bella a de multiples facettes : port de pêche et de plaisance, station balnéaire, bourg dynamique et plage du débarquement. Au cours de cette journée libre, vous pourrez découvrir les incontournables à visiter à Ouistreham.

Le Port de Ouistreham, c'est aussi son marché aux poissons, son phare qui offre un des plus beaux panoramas sur la mer et ses bateaux de pêche.



Ce prix comprend :

- Le transport en autocar

Ce prix ne comprend pas :

- Les dépenses d'ordre personnel
- Toute prestation non mentionnée

JOURNÉE LIBRE LE VENDREDI 21 AOÛT 2026

Sous réserve d'une participation minimum de 30 personnes

Date limite d'inscription 07/08/2026

Samedi
12
septembre
2026

Le Souffle de la Terre

Dîner spectacle

Plongez au cœur de l'histoire de la Picardie et laissez vous emporter par un tourbillon d'émotions avec le plus grand son et lumière de la région.

Une soirée unique dans une atmosphère envoûtante , vous repartirez avec des souvenirs inoubliables.

Le Souffle de la Terre est bien plus qu'un spectacle, c'est une expérience pleine de magie qui évoque les légendes de la Picardie !

Le meunier raconte sa terre en commençant par ses souvenirs les plus proches puis il se retourne sur son histoire.

93 € par personne

69 € par enfant de - 12 ans

Votre dîner vous sera servi sous un chapiteau installé pour l'occasion .

Puis vous rejoindrez les gradins pour assister à 1h30 de spectacle



Sous réserve d'une participation minimum de 30 personnes

Date limite d'inscription : 30/06/2026

Ce prix comprend :

- Le transport en autocar
- Le dîner sous chapiteau (1 boisson au choix sur place)
- Le spectacle nocturne

Ce prix ne comprend pas :

- Les dépenses d'ordre personnel
- Toute prestation non mentionnée



Le Bonheur est dans le Gers !

Du lundi 28 septembre au jeudi 1er octobre 2026

4 jours / 3 nuits

953 €

par pers.

On se régale... foie gras, confit de canard, croustade de pommes arrosée d'Armagnac...

Qu'il fait bon vivre en Gascogne avec ses habitants au tempérament bien trempé, courageux et chevaleresque.

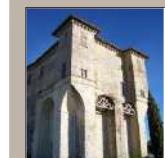
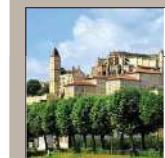
De bastides en bastides, on rencontre le bonheur. Tout simplement Gers en Gascogne, une épopée gastronomique aux côtés des mousquetaires !

Lundi 28 septembre :

Départ de votre région de très bonne heure et de très bonne humeur en direction du Gers. Arrêt petit déjeuner en cours de route (à votre charge). Arrivée à l'hôtel en fin de matinée où l'on vous remettra les clés de vos chambres avant le déjeuner au restaurant de l'hôtel.

Vous partirez ensuite en direction de **Flaran** pour visiter l'abbaye cistercienne.

Fondée en 1151, cette Abbaye est l'une des mieux préservées du Sud-Ouest de la France. Les bâtiments monastiques et les jardins situés au cœur d'un parc, dans un environnement naturel préservé en bord de Baïse, présentent de ce fait une lisibilité particulière, parfaite illustration d'un ensemble cistercien du XII^e siècle remanié jusqu'au XVIII^e siècle. Retour à l'hôtel, dîner et nuit.

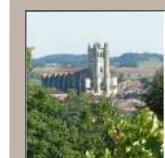


Mardi 29 septembre :

Après le petit déjeuner à vous vous rendrez dans une conserverie pour découvrir la préparation traditionnelle du foie gras et aurez l'occasion de déguster différents produits : foie gras, magret séché, cou farci....

Vous retournez ensuite l'hôtel pour le déjeuner avant de partir à la découverte **d'Auch** et de ses pittoresques pousterles (ruelles médiévales), la cathédrale Sainte-Marie et ses incontournables stalles (vitraux du XV^e siècle, orgue, vaste chœur en bois de chêne...). Vous aurez une vue sur l'escalier monumental, la statue de d'Artagnan le plus célèbre des gascons et sur la Tour d'Armagnac.

Retour à l'hôtel pour le dîner puis soirée au Casino de Castéra-Verduzan, situé à quelques mètres seulement, où un verre de bienvenue vous attendra, avant de regagner l'hôtel pour la nuit.



Mercredi 30 septembre :

Petit déjeuner à l'hôtel puis route vers Caussens où vous découvrirez un élevage de buffles au détour de la visite d'une ferme dans une exploitation familiale.

Le restaurant de l'hôtel vous servira ensuite un déjeuner gastronomique du terroir (Garbure, Assiette gasconne et foie mi-cuit, confit de canard pour finir par une croustade de pommes à l'armagnac).

Vous partirez ensuite visiter le majestueux **Château de Lavardens** à la longue histoire mouvementée.

Sur le trajet du retour, vous vous arrêterez au **Domaine d'Embidoure** pour une visite du vignoble familial depuis 3 générations de 40ha situé dans le Haut Armagnac. Les deux sœurs produisent des Vins Côtes de Gascogne IGP Rouge, Rosé et Blanc, du Floc de Gascogne, apéritif local à base d'armagnac, qu'elles vous feront déguster avec plaisir. Retour à l'hôtel pour le dîner et la nuit.

Jeudi 1er octobre :

Après le petit déjeuner à l'hôtel, vous partirez en direction de **Condom**, cité épiscopale et visite guidée de son centre-ville où siègent les mousquetaires grandeur nature sur la **place Saint-Pierre** avec sa majestueuse cathédrale imposant ouvrage de style gothique flamboyant domine la cité. Avant le retour pour le déjeuner, vous visitez un chai et dégusterez la plus ancienne eau-de-vie de France, l'Armagnac.

Après cette balade, vous repartirez prendre votre dernier déjeuner à l'hôtel avant de reprendre la route en direction de la Normandie pour une arrivée en fin de journée.

Ce prix comprend :

- Le transport en autocar de tourisme
- L'hébergement en hôtel 3* base chambre double
- La pension complète, boissons comprises, du déjeuner du J1 au déjeuner du J4 (vin au repas et café uniquement au déjeuner), taxe de séjour comprise
- Les visites mentionnées au programme (l'ordre et le jour des visites est susceptible d'être modifiée en fonction des disponibilités au moment de la réservation)
- Un guide accompagnateur pour vos visites

Ce prix ne comprend pas :

- L'assurance annulation : + 80€ par personne
- Le petit déjeuner du J1 et le dîner du J4 pris en cours de route
- Le supplément chambre individuelle : + 95€ (disponibilité limitée)
- Les dépenses d'ordre personnel
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans « Ce prix comprend »



Date limite d'inscription 31/07/2026
Sous réserve d'une participation minimum de 30 personnes



Nez fins et petits gris



101€

par
personne

Mardi 13 octobre 2026



**Vous commencerez votre journée par la visite commentée du musée de la
Maison des Lampes Berger Paris.**

**Référence mondiale de la lampe à catalyse, la Maison des Lampes Berger
vous ouvre exceptionnellement les portes de son musée.**

**Véritable écrin où l'histoire se mêle aux senteurs, découvrez ses pièces emblématiques et
plongez dans une expérience olfactive libre et interactive.**

Pour prolonger le plaisir à la maison, flânez côté boutique !

Vous déjeunerez ensuite dans une brasserie de campagne

Vous poursuivrez votre visite aux côtés d'escargots normands.

**Cap sur une rencontre pleine de goût et d'authenticité aux côtés d'héliciculteurs
passionnés. Dans une ferme à taille humaine, chaque escargot illustre une histoire de
patience et de respect de la nature. Le couple vous ouvre les portes de son univers, entre
savoir-faire, produits gourmands et cosmétiques naturels. Le tout porté par un
engagement sincère pour une agriculture durable et responsable.**

Ce prix comprend :

- Le transport en autocar
- Le déjeuner (1/4 de vin, eau et café compris)
- Les visites mentionnées au programme



Ce prix ne comprend pas :

- Les dépenses d'ordre personnel
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans "ce prix comprend"

Sous réserve d'une participation minimum de 30 personnes

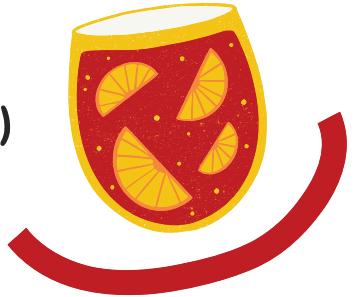
Date limite d'inscription : 04 / 09 / 2026

CÓSTA BRAVA SANTA SUSANNA

DU LUNDI 5 AU
SAMEDI 10
OCTOBRE
OU DU
LUNDI 19 AU
SAMEDI 24
OCTOBRE 2026

Séjour 6 jours / 5 nuits
595 €/pers.

495 €/enfant de 3 à 11 ans
(partageant la chambre de 2 adultes)



- Lundi 05 ou 19 Octobre 2026 :

Départ de bonne heure et de bonne humeur en direction de l'Espagne. Petit déjeuner et déjeuner libre en cours de route (à la charge des clients). Arrivée en fin de journée à **Santa Susanna** pour l'installation à l'hôtel, le dîner et la nuit.

- Mardi 06 ou 20 Octobre 2026 : SANTA SUSANNA, BLANES et TOSSA DE MAR

Après votre petit déjeuner à l'hôtel, vous partirez en direction du marché local de **Santa Susanna**. Après votre déjeuner à l'hôtel, vous partirez en autocar jusqu'à **Blanes** où vous prendrez le bateau (si la météo le permet) pour une découverte, par la mer, des criques jusqu'à **Tossa De Mar**. Vous poursuivrez votre après midi par une visite guidée de Tossa de Mar avant de reprendre l'autocar pour le retour à l'hôtel. Dîner et la nuit.

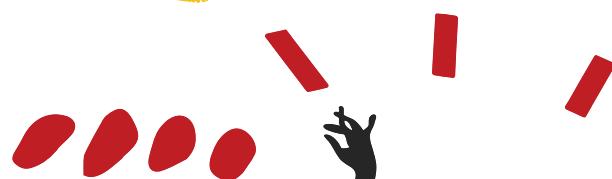
- Mercredi 07 ou 21 Octobre 2026 :

Petit déjeuner à l'hôtel. Puis, vous partirez pour la journée, avec votre guide, en direction d'**Hostalets d'En Bas**, petit village connu pour ses balcons fleuris, tout en passant par **Santa Coloma de Farners** et **Amer**. Vous prendrez ensuite la direction de **Rupit** pour une visite avant le déjeuner dans un restaurant local. Après le déjeuner, vous vous rendrez au **Sanctuaire de Notre Dame du Phare**. Sur la route du retour, vous passerez par **Olot et Castellfollit de la Roca**.

Dîner et la nuit à l'hôtel.

- Jeudi 08 ou 22 Octobre 2026 :

Petit déjeuner à l'hôtel et départ en direction de **la ville de Vic** pour une visite guidée. Déjeuner spectacle avant le retour à l'hôtel pour dîner et nuit.



- Vendredi 09 ou 23 Octobre 2026 :

Après votre petit déjeuner à l'hôtel, vous partirez en direction d'une bodega où vous pourrez acheter une variété de produits régionaux. Retour à l'hôtel pour le déjeuner. Après-midi libre. Dîner et nuit à l'hôtel.

- Samedi 10 ou 24 Octobre 2026 :

Petit déjeuner à l'hôtel. Retour vers Gadencourt. Déjeuner libre en cours de route (à la charge des clients). Arrivée en fin de journée en Normandie.

Ce prix comprend :

- Le transport en autocar
- L'hébergement en hôtel 4* pour 5 nuits, base chambre double
- La pension complète du dîner du J1 au petit déjeuner du J6 (boissons comprises)
- Les visites et entrées sur sites comme mentionnées au programme (l'ordre des visites pourra être modifiés)

Ce prix ne comprend pas :

- Le supplément chambre individuelle : + 160 € / pers.
- L'assurance multirisque : + 60 € / pers.
- Les repas pris en cours de route
- Les dépenses d'ordre personnel
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans "Ce prix comprend"

PLACES LIMITÉES ET SOUS RÉSERVE D'UNE PARTICIPATION

MINIMUM DE 30 PERSONNES - TOUT PUBLIC

INSCRIPTION AVANT LE 15/09/2026





Cathédrale de soleil

Jeudi 5 Novembre 2026

104 €

par
personne

Première étape de cette journée, la visite guidée du **Musée des Sapeurs-Pompiers**. Véritable lieu de mémoire vous découvrirez un d'impressionnant éventail d'objets historiques et de véhicules liés à l'histoire des soldats du feu. Il se veut le gardien d'un patrimoine d'une grande richesse et d'une originalité toute particulière.

Après une pause **déjeuner** découvrez un pur joyau de l'art gothique Normand : la **Cathédrale de Sées** avec ses flèches qui déchirent le ciel et sa silhouette qui s'impose à vous.

Sées, petite cité de caractère au cœur de l'Orne bien connue pour sa cathédrale visible au milieu de la campagne normande, a bien d'autres richesses à vous faire découvrir.

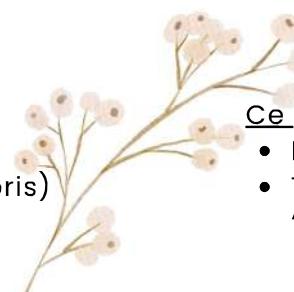
Au travers d'un **parcours de 3 km dans ses rues étroites**, la cité vous révèlera son histoire et celle de la dizaine de monuments classés qui jalonnent sa visite.

Partez à la découverte des témoins de la vie religieuse (évêché, basilique, ancien palais épiscopal...), de sa vie commerçante d'antan (place des Halles) et de ses haltes vertes (le cours des fontaines, jardins d'Argentré...).

Une visite de la ville au parfum médiéval serait incomplète sans un passage par sa cathédrale emblématique du style gothique Normand, avec ses flèches qui culminent à 70 m. Construite au xiiie et xive siècles, elle est un modèle de lumière et de verticalité au service de la foi.

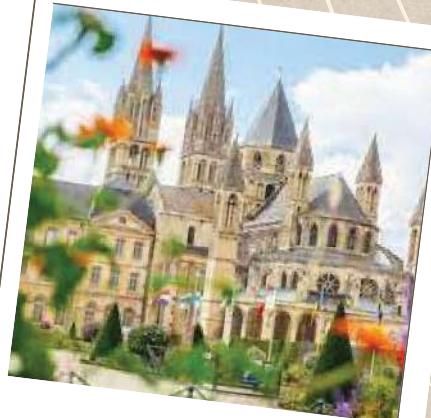
Ce prix comprend :

- Le transport en autocar
- Le déjeuner (vin rouge, cidre, café compris)
- Les visites mentionnées au programme



Ce prix ne comprend pas:

- Les dépenses d'ordre personnel
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans "ce prix comprend"



Sous réserve d'une participation minimum de 30 personnes

Date limite d'inscription : 02/10/2026

NAUSICÁÁ

et la chocolaterie Beussent

JEUDI 19 NOVEMBRE 2026



Vous partirez de bonne heure et de bonne heure pour rejoindre Nausicaá, le plus grand aquarium d'Europe.

Véritable conservatoire de la biodiversité océanique, Nausicaá accueille plus de 58 000 animaux...

Vous embarquerez pour une boucle guidée d'1h30 au cœur de la planète Mer à travers le parcours immersif et ludique "Voyage en Haute Mer".

Vous déjeunerez ensuite au restaurant de Nausicaá avant de profiter d'une visite de la Chocolaterie Beussent. Une visite qui se déroule hors du temps, au rythme des torréfactions et des recettes où chaque geste donne de la vie à cette matière tellement exceptionnelle.

Ce prix comprend :

- Le transport en autocar de tourisme
- Les entrées et visites guidées mentionnées au programme
- Le déjeuner : entrée, plat, dessert, 1 boisson comprise

Ce prix ne comprend pas :

- Les dépenses d'ordre personnel
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans "ce prix comprend"



PLACES LIMITÉES ET SOUS RÉSERVE D'UNE PARTICIPATION MINIMUM DE 30 PERSONNES

TOUT PUBLIC

INSCRIPTION AVANT LE 23/10/2026

127 €

par personne



Voyage féérique au cœur des Villages Illuminés

118 €

par
personne

Mardi 3 décembre 2026



Depuis 25 ans, une centaine de village du Bocage Normand redouble d'efforts et de créativité pour obtenir le prix du plus beau Village Illuminé. Ainsi, chaque fin d'année, villages et maisons s'illuminent et nous annoncent l'arrivée de Noël... C'est à une plongée au cœur de cet univers plein de magie et de poésie que nous vous convions.

Vous arriverez à La Michaudière pour le déjeuner puis vous partirez en direction de Bagnoles de l'Orne où vous disposerez d'un temps libre. Départ en fin d'après midi pour la Visite des Villages Illuminés avant de retourner à La Michaudière où une collation vous sera servie avant de prendre le chemin du retour dans votre région.

Possibilité d'accéder au Casino de Bagnoles pendant votre temps libre.

Attention carte d'identité obligatoire !

Ce prix comprend :

- Le transport en autocar
- Le déjeuner boissons comprises
- La visite commentée des villages en autocar
- La collation avant le départ

Ce prix ne comprend pas:

- Les dépenses d'ordre personnel
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans "ce prix comprend"



Sous réserve d'une participation minimum de 30 personnes

Date limite d'inscription : 30/10/2026

Noël à Bruges

Samedi 12 et Dimanche 13 décembre 2026

Les marchés de Noël à Bruges, en Belgique, captivent avec leur ambiance féerique où les étals proposent des délices culinaires, des objets artisanaux et une atmosphère chaleureuse imprégnée de traditions européennes.

Les illuminations étincelantes, les rues pavées pittoresques et les attractions hivernales font de ces marchés une destination incontournable pour vivre la magie de la saison festive.



Samedi 12 décembre :

Départ de bonne heure et de bonne humeur en direction de la Belgique.

Arrêt petit déjeuner libre (à votre charge) en cours de route. Arrivée à Bruges en fin de matinée. Vous déjeunerez dans un restaurant de Bruges avant de faire la visite guidée pédestre de la Ville de Bruges aussi appelée la Venise du Nord, véritable musée romantique à ciel ouvert avec ses églises, ses maisons patriciennes et ses célèbres canaux. Vous pourrez découvrir ses derniers béguinages, le beffroi, la Grand'Place et les maisons à pignon...

Vous disposerez de temps libre sur le marché de Noël en particulier sur la place Simon Stevin et le Markt qui revêtent leur vêtement de fêtes pour le traditionnel marché de Noël avant de rejoindre votre hôtel pour le dîner et la nuit.

Dimanche 13 décembre :

Après votre petit déjeuner à l'hôtel, vous partirez pour une croisière commentée sur les célèbres canaux de la ville, attraction incontournable ! Les petits canots qui sillonnent les canaux de Bruges font partie du paysage touristique local.

Vous partirez ensuite visiter une brasserie traditionnelle : la bière maison, la 'Bruges Zot', une savoureuse petite bière de fermentation haute à base de malt, de houblon et d'une levure spéciale, que vous pourrez déguster sur place.

Vous disposerez de nouveau de temps libre pour silloner la ville à votre guise et faire votre shopping avant de reprendre le car pour rentrer en Normandie.

Un arrêt pour le dîner (à votre charge) sera fait en cours de route.

Arrivée en Normandie tard dans la soirée.



441 €

par
personne

Ce prix comprend :

- Le transport en autocar de tourisme
- L'hébergement en hôtel 4* base chambre double
- Les repas du déjeuner du J1 au petit déjeuner du J2
- HORS BOISSONS
- La visite guidée pédestre de Bruges (environ 2h hors entrées)
- La croisière sur les canaux
- L'entrée, la visite commentée et la dégustation à la Brasserie de Bruges

Ce prix ne comprend pas :

- Le supplément chambre individuel : 92 € (nombre limité)
- L'assurance annulation : + 60€ par personne
- Les repas pris en cours de route
- Toutes les dépenses d'ordre personnel
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans "ce prix comprend"





MONDIA Voyages

BON DE RESERVATION – JOURNÉE

Votre Sortie :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Merci de sélectionné votre lieu de ramassage (*sous réserve d'un minimum de participants) :

- **Gadencourt** : Dépôt Mondial Voyages
 - ***Pacy-sur-Eure** : Nouvelle gare routière
 - ***Vernon** : station-service Carrefour
 - ***Evreux** : Boulangerie Ange ou Salle omnisport

Modalité de réservation :

- Acompte de 30 % à la réservation, au plus tard 3 mois avant le départ
 - Solde à régler, au plus tard 1 mois avant la sortie

TOTAL	
ACOMPTE VERSÉ	
SOLDE	

Règlements possibles :

- Par Carte Bancaire
 - Par chèque à l'ordre de **MONDDIA VOYAGES**
 - En espèces
 - Chèques vacances

Date et signature :

Observations :.....

Régime alimentaire / Allergies :

- En complétant ce formulaire, vous acceptez de nous communiquer les données qu'il contient, protégées par notre charte de confidentialité et la loi sur la protection des données.**

Pour toute information, veuillez nous contacter au 02 32 26 18 46

7 A. de Gadencourt - 27120 GADENCOURT - Tel : 02 32 26 18 46

SARL Capital 100 000€ RCS Evreux 2005B00318 - SIRET 4820864770023 - TVAFR16482086477 - APE4939B - ASS-RC AXA N° 11331385004 IM027100008

E MAIL : monddiavoyages@orange.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Art. R11-5 Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa de l'article L.211-8, toute offre ou toute vente de prestation de voyage ou de séjour donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titre de transport aérien ou de titre de transport sur ligne régulière non accompagnés de prestations liées à ces transports, le vendeur livre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Art. R211-6 Préalablement à la conclusion du contrat sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies tels que : 1) la destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ; 2) le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ; 3) les repas fournis ; 4) la description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 5) les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ; 6) les visites, excursions et autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ; 7) la taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de 21 jours avant le départ ; 8) le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ; 9) les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-10 ; 10) les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 11) les conditions d'annulation définies aux articles R.211-11, R.211-12 et R.211-13 ; 12) les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agents de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ; 13) l'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art.R211-7 L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci, le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art.R211-8 Le contrat entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes : 1) le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ; 2) la ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ; 3) les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ; 4) le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ; 5) le nombre de repas fourni ; 6) l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 7) les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ; 8) le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute raison éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ; 9) l'indication s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telle que, taxes de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ; 10) le calendrier et les modalités de paiement du prix, en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ; 11) les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ; 12) les modalités selon lesquelles, l'acheteur peut saisir le vendeur du voyage et au prestataire de services concernés ; 13) la date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7^e de l'article 96 ci-dessous ; 14) les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 15) les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessous ; 16) les précisions concernant les risques couvert et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance, couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ; 17) les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (n° de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ; 18) la date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ; 19) l'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes, a) le nom, l'adresse et le n° de téléphone de la représentation locale du vendeur, ou, à défaut, les noms, adresses et n° de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut le n° d'appel permettant d'établir de tout urgence un contact avec le vendeur, b) pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Art.211-9 L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à 15 jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art.211-10 Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision de prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992, susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenus comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art.211-11 Lorsque avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur avec accusé de réception : - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées, - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; Tout diminution de prix vient en déduction des sommes restant signé par les parties ; Tout diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art. 211-12 Dans le cas prévu de l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception. L'acheteur, sans préjuger de recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées. L'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par l'acheteur, d'un voyage ou d'un séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art.211-13 Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis : - soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix, soit s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans les conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les 2 parties.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTES TRANSPORT

Art. 1 Réglementation des transports de voyageurs

Pour votre sécurité et votre confort, vous êtes priés de bien vouloir prendre connaissance des réglementations légales suivantes : Les conducteurs de véhicules de transport en commun sont soumis à la réglementation française et à la réglementation de la CEE, qui fixent les conditions de travail, en particulier des temps de conduite et de repos obligatoires (règlement CEE n°3020 et 3021 du 20/12/85).

Art. 2 Durée de conduite, amplitude et repos obligatoire

La durée journalière de conduite est fixée à 9h (10h exceptionnellement). L'amplitude, temps de mise en route jusqu'à l'heure de fin de service, ne doit en aucun cas excéder 12h, ou très exceptionnellement 14h, et ce quel que soit la durée du temps de conduite. Les interruptions obligatoires de conduites sont des périodes pendant lesquelles le conducteur n'exerce aucune activité physique ou reste à disposition en repos. Après 4h30 de conduite, le conducteur doit s'arrêter pendant 45 minutes. Il est possible de fractionner ces 45 minutes en deux périodes à condition que la première pause dure 15 minutes et la seconde 30. Pour un séjour excédant 6 jours, un repos de 24h est obligatoire.

Art. 3 Responsabilité

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire dans les cars équipés pour les passagers, sous peine d'une amende de 750€ en cas de contrôle des forces de l'ordre. La nouvelle réglementation prévoit que, outre la responsabilité de la direction de l'entreprise, le donneur d'ordre pourra être tenu responsable du non-respect des textes (décret n°92.699 du 23/07/92). Vous devez donc étudier avec votre chauffeur, le programme de votre journée, afin qu'ensemble, vous puissiez vérifier que les temps de conduite et la vitesse pourront être scrupuleusement respectés. Il vous faut savoir que toute infraction pourra être poursuivie au pénal et qu'en cas de contrôle, tout dépassement pourra être sanctionné par une immobilisation sur place du véhicule.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTES TRANSPORT ET PRESTATIONS

Art. 1 Services proposés

Les Autocars Mondia Voyages vous propose, sous forme de programmes, une offre de prestations touristiques et en assure la réservation et la vente. Toutefois, des modifications peuvent intervenir, dans ce cas, elles seraient portées par écrit à la connaissance du client.

Art 2 Responsabilité

Les Autocars Mondia Voyages sont responsables dans les termes de l'article 23 de la loi du 13/07/1992.

Art 3 Tarifs

Les prix indiqués s'entendent par personne, au départ de la ville indiquée dans le contrat, sur une base donnée de participants et comprennent les prestations spécifiées comme incluses. Toute prestation non prévue ou toute modification d'effectif ou de ville de départ entraînera une modification du prix.

Art 4 Réservation et règlement

Toute réservation devient ferme et définitive à la réception du contrat signé accompagné d'un chèque d'acompte de 30% du montant total de la prestation. Le solde devra être effectué au plus tard un mois avant le début du séjour. En cas de réservation tardive, c'est-à-dire moins de 30 jours avant le début de la prestation, il est demandé le versement total du séjour dès la réservation.

Art.5 Horaires et programme

Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent varier selon votre ville de départ. Le groupe doit se présenter aux heures mentionnées sur le contrat et ne peut en aucun cas être remboursé dans le cas contraire. Nos conducteurs pourront également modifier le parcours si cela leur semble préférable. Mondia voyages se le droit de modifier l'ordre des visites prévues au programme, si nécessaire.

Art. 6 Annulation ou interruption de prestation

Toute annulation du fait du client doit être notifiée aux Autocars Mondia Voyages par écrit et fera l'objet de frais :

- Plus de 30 jours avant le début de la sortie : 10 % du prix de la prestation
 - De 30 jours à 21 jours avant le début de la sortie : 50 % du prix de la prestation
 - De 20 à 15 jours avant le début de la sortie : 75 % du prix de la prestation
 - Moins de 15 jours avant le début de la sortie : 100 % du prix de la prestation
- En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Art.7 Assurance complémentaire

Les Autocars Mondia Voyages attirent l'attention du client sur la possibilité de souscrire à une assurance couvrant les conséquences d'une annulation résultant de certaines clauses.

Art. 8 Assurance responsabilité civile

AXA Rouen Gauche Métropole – 29, rue Augustin Henry – 76500 ELBEUF

Art. 9 Statut et forme juridique

SARL au capital de 100 000€, ZA de Gadencourt – 27120 GADENCOURT, n°SIRET 4820864770023, numéro d'identification TVA FR16482086477, garantie financière : Crédit Agricole – 3, av de l'Europe – 78200 MAGNANVILLE, immatriculation IM02710008, APE 4939B, RCS Evreux 2005B00318.



BON DE RESERVATION - SÉJOUR

WEEK-END / SEJOUR / CIRCUIT :

Nom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Adresse Mail :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Merci de préciser votre type de chambre souhaité : (Selon disponibilité)

Chambre Individuelle
 Chambre Twin (2 lits)

Chambre Double (grand lit)
 Chambre Triple (3 lits)

Pour les Voyages, tous les départs ont lieu du Dépôt des autocars, à Gadencourt.

NOMS ET PRÉNOMS DES PARTICIPANTS	DATE DE NAISSANCE	MONTANT EN €
Supplément Chambre Individuelle	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	
Souscription de l'assurance multirisque	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	
	TOTAL	
	ACOMPTE VERSÉ	
	SOLDE	

Modalité de réservation :

- Acompte de 30 % à la réservation, au plus tard 3 mois avant le départ
- Solde à régler, au plus tard 1 mois avant la sortie

Règlements possibles :

- Par Carte Bancaire
- Par chèque à l'ordre de **MONDDIA VOYAGES**
- En espèces
- Chèques vacances 

Date et signature :

Observations :

Régime alimentaire / Allergies :

En complétant ce formulaire, vous acceptez de nous communiquer les données qu'il contient, protégées par notre charte de confidentialité et la loi sur la protection des données.

Formalités : Une carte d'identité ou passeport en cours de validité est obligatoire.

Vous devrez également demander une carte européenne d'assurance maladie à la Sécurité Sociale, elle vous permettra de ne pas avancer de frais médicaux à l'étranger, en cas de besoin.

Pour toute information, veuillez nous contacter au 02 32 26 18 46

Z.A. de Gadencourt – 27120 GADENCOURT – Tel : 02 32 26 18 46

SARL Capital 100 000€ RCS Evreux 2005B00318 - SIRET 48208647700023 -TVAFR16482086477 - APE4939B - ASS.RC AXA N° 11331385004 IM027100008

E MAIL : monddiavoyages@orange.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Art. R11-5 Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa de l'article L.211-8, toute offre ou toute vente de prestation de voyage ou de séjour donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titre de transport aérien ou de titre de transport sur ligne régulière non accompagnés de prestations liées à ces transports, le vendeur livre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Art. R211-6 Préalablement à la conclusion du contrat sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies tels que : 1) la destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ; 2) le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ; 3) les repas fournis ; 4) la description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 5) les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ; 6) les visites, excursions et autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ; 7) la taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de 21 jours avant le départ ; 8) le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ; 9) les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-10 ; 10) les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 11) les conditions d'annulation définies aux articles R.211-11, R.211-12 et R.211-13 ; 12) les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agents de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ; 13) l'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art.R211-7 L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci, le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art.R211-8 Le contrat entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes : 1) le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ; 2) la ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ; 3) les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ; 4) le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ; 5) le nombre de repas fourni ; 6) l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 7) les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ; 8) le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute raison éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ; 9) l'indication s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telle que, taxes de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ; 10) le calendrier et les modalités de paiement du prix, en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ; 11) les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ; 12) les modalités selon lesquelles, l'acheteur peut saisir le vendeur du voyage et au prestataire de services concernés ; 13) la date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7^e de l'article 96 ci-dessous ; 14) les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 15) les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessous ; 16) les précisions concernant les risques couvert et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance, couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ; 17) les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (n° de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ; 18) la date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ; 19) l'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes, a) le nom, l'adresse et le n° de téléphone de la représentation locale du vendeur, ou, à défaut, les noms, adresses et n° de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut le n° d'appel permettant d'établir de tout urgence un contact avec le vendeur, b) pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Art.211-9 L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à 15 jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art.211-10 Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision de prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992, susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenus comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art.211-11 Lorsque avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur avec accusé de réception : - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées, - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; Tout diminution de prix vient en déduction des sommes restant signé par les parties ; Tout diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art. 211-12 Dans le cas prévu de l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception. L'acheteur, sans préjuger de recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées. L'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par l'acheteur, d'un voyage ou d'un séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art.211-13 Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis : - soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix, soit s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans les conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les 2 parties.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTES TRANSPORT

Art. 1 Réglementation des transports de voyageurs

Pour votre sécurité et votre confort, vous êtes priés de bien vouloir prendre connaissance des réglementations légales suivantes : Les conducteurs de véhicules de transport en commun sont soumis à la réglementation française et à la réglementation de la CEE, qui fixent les conditions de travail, en particulier des temps de conduite et de repos obligatoires (règlement CEE n°3020 et 3021 du 20/12/85).

Art. 2 Durée de conduite, amplitude et repos obligatoire

La durée journalière de conduite est fixée à 9h (10h exceptionnellement). L'amplitude, temps de mise en route jusqu'à l'heure de fin de service, ne doit en aucun cas excéder 12h, ou très exceptionnellement 14h, et ce quel que soit la durée du temps de conduite. Les interruptions obligatoires de conduites sont des périodes pendant lesquelles le conducteur n'exerce aucune activité physique ou reste à disposition en repos. Après 4h30 de conduite, le conducteur doit s'arrêter pendant 45 minutes. Il est possible de fractionner ces 45 minutes en deux périodes à condition que la première pause dure 15 minutes et la seconde 30. Pour un séjour excédant 6 jours, un repos de 24h est obligatoire.

Art. 3 Responsabilité

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire dans les cars équipés pour les passagers, sous peine d'une amende de 750€ en cas de contrôle des forces de l'ordre. La nouvelle réglementation prévoit que, outre la responsabilité de la direction de l'entreprise, le donneur d'ordre pourra être tenu responsable du non-respect des textes (décret n°92.699 du 23/07/92). Vous devez donc étudier avec votre chauffeur, le programme de votre journée, afin qu'ensemble, vous puissiez vérifier que les temps de conduite et la vitesse pourront être scrupuleusement respectés. Il vous faut savoir que toute infraction pourra être poursuivie au pénal et qu'en cas de contrôle, tout dépassement pourra être sanctionné par une immobilisation sur place du véhicule.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTES TRANSPORT ET PRESTATIONS

Art. 1 Services proposés

Les Autocars Mondia Voyages vous propose, sous forme de programmes, une offre de prestations touristiques et en assure la réservation et la vente. Toutefois, des modifications peuvent intervenir, dans ce cas, elles seraient portées par écrit à la connaissance du client.

Art 2 Responsabilité

Les Autocars Mondia Voyages sont responsables dans les termes de l'article 23 de la loi du 13/07/1992.

Art 3 Tarifs

Les prix indiqués s'entendent par personne, au départ de la ville indiquée dans le contrat, sur une base donnée de participants et comprennent les prestations spécifiées comme incluses. Toute prestation non prévue ou toute modification d'effectif ou de ville de départ entraînera une modification du prix.

Art 4 Réservation et règlement

Toute réservation devient ferme et définitive à la réception du contrat signé accompagné d'un chèque d'acompte de 30% du montant total de la prestation. Le solde devra être effectué au plus tard un mois avant le début du séjour. En cas de réservation tardive, c'est-à-dire moins de 30 jours avant le début de la prestation, il est demandé le versement total du séjour dès la réservation.

Art.5 Horaires et programme

Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent varier selon votre ville de départ. Le groupe doit se présenter aux heures mentionnées sur le contrat et ne peut en aucun cas être remboursé dans le cas contraire. Nos conducteurs pourront également modifier le parcours si cela leur semble préférable. Mondia voyages se le droit de modifier l'ordre des visites prévues au programme, si nécessaire.

Art. 6 Annulation ou interruption de prestation

Toute annulation du fait du client doit être notifiée aux Autocars Mondia Voyages par écrit et fera l'objet de frais :

- Plus de 30 jours avant le début de la sortie : 10 % du prix de la prestation
 - De 30 jours à 21 jours avant le début de la sortie : 50 % du prix de la prestation
 - De 20 à 15 jours avant le début de la sortie : 75 % du prix de la prestation
 - Moins de 15 jours avant le début de la sortie : 100 % du prix de la prestation
- En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Art.7 Assurance complémentaire

Les Autocars Mondia Voyages attirent l'attention du client sur la possibilité de souscrire à une assurance couvrant les conséquences d'une annulation résultant de certaines clauses.

Art. 8 Assurance responsabilité civile

AXA Rouen Gauche Métropole – 29, rue Augustin Henry – 76500 ELBEUF

Art. 9 Statut et forme juridique

SARL au capital de 100 000€, ZA de Gadencourt – 27120 GADENCOURT, n°SIRET 4820864770023, numéro d'identification TVA FR16482086477, garantie financière : Crédit Agricole – 3, av de l'Europe – 78200 MAGNANVILLE, immatriculation IM02710008, APE 4939B, RCS Evreux 2005B00318.

2026

Happy New Year!

Envie de soleil et d'évasion pour célébrer
le réveillon du Nouvel An 2026 ? ☀️

Nous vous concoctons
un séjour plein de surprises...

Encore un peu de patience, toutes les infos
arriveront prochainement !



Envie de faire plaisir ?
Demandez-nous un chèque
cadeau, c'est possible !



Évadez vous avec



MONDDIA VOYAGES

ZA de Gadencourt

27120 GADENCOURT

02.32.26.18.46

monddiavoyages@orange.fr